

Voici ce qui a été présenté lors de la séance du conseil d'administration du mercredi 9 juin 2021

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le vice-président du conseil d'administration (CA), Monsieur Michel Couture, a ouvert la séance publique du 9 juin 2021. Il a rappelé que cette séance se déroulait en webinaire Zoom et était donc accessible au public. La séance est également disponible en rediffusion sur le site Internet santelaurentides.gouv.qc.ca.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Un appel est fait au public qui peut envoyer ses questions jusqu'à 15 h le jour de la séance à l'aide d'un formulaire disponible sur le site Internet du CISSS des Laurentides. Le 9 juin 2021, trois questions émanant des syndicats du CISSS des Laurentides avaient été soumises :

- ◆ Considérant que vous êtes le plus gros employeur de la région;
- ◆ Considérant qu'il y a des tonnes de matières qui se retrouvent dans les sites d'enfouissement au lieu d'être recyclées ou compostées;
- ◆ Considérant qu'une grande partie du personnel du CISSS des Laurentides nous interpelle avec des problématiques reliées aux déchets, au recyclage et au compost;
- ◆ Considérant que la planète est sous un respirateur artificiel et qu'il est urgent qu'on prenne soin d'elle puisque notre santé à tous en dépend;

Question de l'APTS

Quand allez-vous appliquer la politique de développement durable et de santé environnementale POL 2019 DST 048 que vous avez adoptée le 23 octobre 2019?

Question de la CSN

Qu'allez-vous répondre aux trois syndicats (APTS, CSN et FIQ) qui demandent, avec le dépôt de leur pétition signée par 1218 salarié(e)s, la mise sur pied d'un comité de développement durable (CDD) qui est prévue dans cette même politique?

Question de la FIQ-SPSL

Quand comptez-vous mettre en place les moyens nécessaires pour assurer une meilleure gestion des matières résiduelles à travers le CISSS des Laurentides?

Le président-directeur général adjoint est heureux de transmettre les informations suivantes :

Un comité de développement durable est créé et sa constitution, ainsi que ses membres, ont été approuvés par le conseil d'administration.

À la suite de l'adoption de la Politique de développement durable, le comité de développement durable (CDD) s'est donné comme mandat de créer un plan d'action dans l'année suivant l'adoption de la

politique. Pour se faire, un processus de consultation a été fait auprès de l'ensemble du personnel du CISSS afin de connaître quelles actions ils souhaitaient mettre de l'avant.

Les résultats ont été compilés dans le but de prioriser ces éléments lors de la rédaction du plan d'action. Dans le contexte de la pandémie qui nous a frappés, nous avons dû suspendre les rencontres du CDD et la mise en place du plan d'action. Toutefois, les rencontres du comité vont reprendre à l'automne 2021 afin de mettre en place notre plan comme prévu.

La gestion des matières résiduelles est déjà au cœur des préoccupations du CISSS des Laurentides. Plusieurs actions sont donc déjà en place dans certaines installations (prise en charge des piquants/tranchants, compost, presse-carte, presse à plastique, utilisation de produits de nettoyage vert. Naturellement, dans le cadre du plan d'action qui sera adopté par le CDD, davantage de mesures et d'actions seront mises en place pour la gestion des matières résiduelles. À cet effet, des firmes spécialisées ont déjà été approchées afin de nous faire part des bonnes pratiques et des initiatives en termes de gestion efficace de ces matières.

RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL SUPPLÉANT

En l'absence de Mme Rosemonde Landry, M. Jean-Philippe Cotton, président-directeur général suppléant, a fait le rapport des activités courantes aux administrateurs du CISSS des Laurentides. Monsieur Cotton a profité de ce point à l'ordre du jour pour dresser un bref portrait de la pandémie actuelle de la COVID-19 dans les Laurentides. Le nombre de personnes infectées par le virus dans la région demeure en surveillance continue. On constate cependant une basse significative des cas depuis plusieurs semaines.

Il est à noter que la plupart des éclosions sont majoritairement rapportées dans les entreprises et semblent être reliées à des personnes non vaccinées. La présence des variants fait également l'objet d'une surveillance constante puisque 89% des cas rapportés dans les Laurentides sont maintenant issus de ces souches.

La vaccination contre la COVID-19 se poursuit également dans nos 10 centres désignés ainsi que dans les pharmacies communautaires de la région. La couverture vaccinale, chez les 12 ans et plus, pour une première dose, est de plus de 75% pour la région. Un autobus de vaccination, le VacciBUS Laurentides, sillonnera la région des Laurentides également durant l'été afin d'aller à la rencontre des populations qui tarderaient à se faire vacciner.

Dans les milieux de vie, l'administration de la deuxième dose se poursuit. Les résidents de ressources intermédiaires et de résidences pour personnes âgées ont reçu leur deuxième dose et les efforts se poursuivent dans les plus petits milieux de vie. La vaccination scolaire (première dose) se fera

également durant le mois de juin.

Finalement, M. Cotton a rappelé à tous l'importance de la deuxième dose et a souligné que toutes les informations concernant la vaccination sont disponibles sur le site Internet du CISSS des Laurentides.

RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité de gouvernance et d'éthique

La présidente du comité, Mme Claire Richer Leduc, a présenté les faits saillants de la rencontre du 3 juin dernier. Elle a profité de ce point de suivi pour informer les membres du conseil que la refonte du règlement sur la régie interne du conseil d'administration avait été acceptée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, avec l'ajout de certains amendements sur les modes de fonctionnement des rencontres en mode virtuel et hybride.

Elle a également lancé une invitation aux administrateurs pour dresser une liste de sujets qui seront traités, soit en sessions de travail, pendant les réunions plénières du conseil, ou en Lac-à-l'épaule.

Comité des ressources humaines

La présidente du comité, Mme Rola Helou, a fait état des discussions tenues lors de la réunion du 17 mai dernier.

Elle a souligné les travaux du comité des ressources humaines qui reprend ses activités et a analysé plusieurs dossiers lors de sa dernière rencontre. Entre autres, Mme Helou a tenu à souligner le travail colossal engendré par l'embauche, depuis mars 2020, de plus de 5000 nouveaux employés. Elle a également rassuré les administrateurs que des mesures avaient été mises en place pour éviter les situations à caractère discriminatoire, telles que de la formation et un suivi auprès des agences. Elle a finalement tenu à souligner les démarches d'attraction et de dotation faites spécifiquement pour la région d'Antoine-Labelle qui souffre depuis longtemps de pénurie de main-d'œuvre.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET CLINIQUES

Rapport de suivi de gestion sur l'application de la Loi sur les soins de fin de vie—2020-2021

La *Loi concernant les soins de fin de vie* a pour but d'assurer aux personnes en fin de vie des soins respectueux de leur dignité et de leur autonomie ainsi que de reconnaître la primauté des volontés relatives aux soins exprimées clairement et librement par une personne.

Madame Manon Gauthier, coordonnatrice régionale des services de fin de vie, a fait rapport au CA de l'application de la politique pour la dernière année. On note, en 2020-2021, une hausse des demandes de soins à domicile qui s'explique par le contexte engendré par la pandémie, les demandes de soins de fin de vie en maisons de soins palliatifs et en milieux hospitaliers ayant diminué. Du côté de l'aide médicale à mourir (AMM), le nombre se maintient pour une

deuxième année. Les résultats pour l'année 2020-2021 se déclinent donc ainsi :

Soins palliatifs :

- ◆ En centre hospitalier de courte durée : 1140 personnes.
- ◆ En centre d'hébergement et de soins de longue durée : 149 personnes.
- ◆ À domicile : 1783 personnes.
- ◆ En maison de soins palliatifs : 202 personnes.

Sédation palliative continue : 95 demandes comparativement à 58 l'an dernier.

Aide médicale à mourir (AMM) :

- ◆ Demandes d'aide médicale à mourir formulées : 241 demandes pour la période financière. L'an dernier, on enregistrait 200 demandes.
- ◆ Demandes d'aide médicale à mourir administrées : 159 demandes, comparativement à 131 en 2019-2020.
- ◆ Demandes d'aide médicale à mourir non administrées (pour divers motifs) : 75 demandes par rapport à 69 en 2019-2020.

On souligne finalement qu'une maison de soins palliatifs ouvrira ses portes à Mont-Tremblant.

Bilan d'activités de l'Unité de recherche clinique

Le CISSS des Laurentides s'est engagé à soutenir la recherche clinique et encourage vivement le corps médical à évaluer une possible implication dans ce domaine et de bénéficier du soutien clé en main qu'offre la nouvelle Unité de recherche clinique (URC). Madame Marie-Josée Lafontaine, accompagnée du Dr Yves Pesant, directeur scientifique de l'Unité de recherche clinique, a donc présenté le bilan de la première année des activités de l'Unité de recherche clinique inaugurée le 6 janvier 2020.

Dr Pesant a dressé le portrait des meilleurs bons coups des 12 premiers mois, dont la participation, à l'instar de 127 autres centres de recherche à travers le monde, à la réalisation d'essais cliniques visant à développer des traitements contre la COVID-19 (3 projets) et fait état des principaux enjeux liés à la pandémie.

Il est à noter que l'URC a aussi été très active en 2020-2021, 50 projets ont donc été évalués en étude de faisabilité, 21 essais cliniques ont eu lieu dans l'année. Ces essais couvrent 4 spécialités, l'oncologie, la médecine interne, la cardiologie, et la microbiologie. Au total cette année, 39 nouveaux participants ont été recrutés, 81 participants ont été sous protocole de recherche et 30 participants ont complété un protocole de recherche en cours d'année.

Rapport annuel d'activités 2020-2021 du comité des usagers du centre intégré (CUCI)

Chaque année, le comité des usagers du centre intégré (CUCI) fait sa reddition de comptes auprès du CA de l'établissement. Cette reddition, qui se fait sous forme de rapport annuel, permet de rendre compte de ses activités et de ses dépenses ainsi que de celles des comités des usagers (CU) et comité de résidents (CR) sous sa responsabilité.

Étant donné que le CUCI était en accompagnement à la clôture de l'année 2020-2021, la Direction générale du CISSS des Laurentides a assuré le recueil des rapports d'activités des différents comités et en a dressé le bilan auprès du CA. C'est également dans le cadre de la reddition de comptes annuelle que le CUCI soumet au CA une liste des enjeux prioritaires et des recommandations pour l'amélioration de la qualité au sein de l'établissement. L'établissement assurera donc le suivi de toutes les recommandations émises pour l'année 2020-2021.

Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2020-2021

Dans le cadre de ses fonctions, la commissaire aux plaintes et à la qualité des services (CPQS) du CISSS des Laurentides doit produire un rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services.

Ce rapport comprend le bilan des activités de la commissaire et intègre le rapport des médecins examinateurs et celui du comité de révision. Il fait aussi mention des interventions effectuées par le CPQS et des principales mesures recommandées en vue d'accroître la satisfaction de la clientèle et d'assurer le respect de ses droits, le tout, dans une perspective d'amélioration de la qualité des services.

Rapport annuel d'activités 2020-2021 en gestion des risques

Les règles de fonctionnement du comité de gestion des risques du CISSS des Laurentides prévoient que celui-ci dépose au conseil un rapport annuel d'activités. Cette année, on y souligne que 18 260 événements ont été déclarés, constituant une diminution du taux de déclaration de 14% par rapport à l'année 2019-2020.

Les chutes, les erreurs de médicaments et le type « autres » sont les trois types d'événements les plus déclarés au cours de l'année. D'ailleurs, le type d'événement « autres » regroupe plusieurs situations étant à l'origine d'incidents ou d'accidents, notamment les blessures d'origine connue, les blessures d'origine inconnue et les plaies de pression.

Cette année, 85 événements à risque élevé ont été analysés en profondeur par l'équipe de gestion des risques en collaboration avec les gestionnaires concernés. De ce nombre, 53 événements ont été retenus comme étant des événements sentinelles et ont fait l'objet d'un plan d'action.

À l'instar de l'année précédente, un audit sur la divulgation a été réalisé à l'été 2020 et a mis en évidence certaines pistes d'amélioration. Ainsi, une formation a été élaborée sous la forme de capsules vidéo afin de préparer les employés et gestionnaires à effectuer une divulgation. Ces vidéos incluent les éléments incontournables à une divulgation, des conseils d'experts ainsi que des témoignages d'usagers et de proches ayant vécu des divulgations.

Rapport annuel 2020-2021 du comité d'éthique de la recherche du CISSS des Laurentides

Le rapport annuel du comité d'éthique de la recherche (CÉR) fait état des activités réalisées par ce comité en

2020-2021 et il présente les mesures prises par l'établissement au regard de l'éthique de la recherche et de l'intégrité scientifique. On notera que cette année, le comité a mené l'évaluation de trois nouveaux projets de recherche en 2020-2021. Le CÉR a également traité 65 demandes dans le cadre de suivi continu passif de projets de recherche en cours de réalisation (15 projets).

Recommandation de modification au règlement sur la régie interne du conseil multidisciplinaire

Selon le règlement sur la régie interne du conseil multidisciplinaire (CM) le quorum à toute assemblée générale est formé par la présence de 3% des membres du conseil. Celui-ci est actuellement constitué d'un peu plus de 3600 membres, requérant ainsi la présence approximative de 115 membres pour maintenir une assemblée.

Malgré plusieurs médiums de communications utilisés (infolettre, bandeau intranet, agents multiplicateurs, etc.), et des moyens d'incitation, tels des tirages de prix de présence, il demeure très ardu d'atteindre le quorum aux assemblées générales. Le comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM) a donc entrepris les démarches entourant la modification du quorum et a présenté une proposition lors de la dernière assemblée tenue le 4 mai 2021. Celle-ci a été approuvée par les 144 membres présents.

Le CECM demande donc aux administrateurs d'entériner une modification au règlement de régie interne du CM qui stipule que le quorum requis aux assemblées générales est constitué de la moitié des membres élus ou cooptés de l'exécutif du CM, d'un des directeurs membres d'office et de 10 membres du CM ne faisant pas partie de l'exécutif. Ce nouveau quorum favorise l'organisation d'assemblées générales spéciales afin de consulter les membres.

Révision du règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS des Laurentides

Le règlement sur la régie interne du conseil d'administration devait être renouvelé, puisqu'il a été adopté initialement en 2016. Le comité de gouvernance et d'éthique a donc procédé à la révision du règlement s'appliquant au CA du CISSS des Laurentides et a soumis le projet de règlement au MSSS afin qu'il puisse l'autoriser.

Le 11 mai 2021, le MSSS a confirmé son approbation, sous réserve de changements mineurs.

Règlement du service de psychiatrie adulte de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme

Le service de psychiatrie de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme a procédé à la rédaction de ses règles de fonctionnement. Le règlement a été présenté et adopté lors de deux rencontres départementales de psychiatrie les 31 mars et 20 avril 2021. Le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) en a pris connaissance lors de sa séance tenue le 31 mai 2021 et le soumet pour approbation au conseil d'administration.

Révision de la Politique visant à lutter contre la maltraitance envers toute personne majeure en situation de vulnérabilité

Le 30 mai 2017, l'Assemblée nationale du Québec adoptait et sanctionnait la *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité*. Celle-ci prévoit des conditions spécifiques pour le signalement obligatoire pour certaines situations de maltraitance impliquant les personnes les plus vulnérables.

Au-delà de ces obligations, il faut retenir que l'esprit de la loi est avant tout de responsabiliser les établissements en édictant des mesures qui visent notamment à faciliter et encourager le signalement et la prise en charge précoce de toutes les situations de maltraitance, et ce, afin de les faire cesser ou de minimiser les conséquences néfastes de celles-ci. Cette loi stipulait aussi que tout établissement a l'obligation d'adopter et de mettre en œuvre une politique de lutte contre la maltraitance, à être adoptée par le conseil d'administration au plus tard le 30 novembre 2018, et une première révision de celle-ci au plus tard le 30 mai 2020. Cet échéancier a été reporté au 31 mai 2021 considérant le contexte de pandémie.

Le CISSS des Laurentides a donc procédé à un exercice de révision de sa politique initiale et a reçu un rapport d'évaluation sur la politique révisée de la part du Centre de recherche et d'expertise en gérontologie sociale (CREGÉS) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal quant au contenu à ajuster.

AFFAIRES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET IMMOBILIÈRES

Budget détaillé (RR-446) 2021-2022

Le 7 mai 2021, le CISSS des Laurentides recevait du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) son budget initial 2021-2022. En conformité avec les lois en vigueur, le budget détaillé 2021-2022 a donc été transmis au MSSS le 28 mai dernier sous réserve de son approbation par le conseil d'administration.

Le budget de l'année en cours se traduit par une prévision de résultats en équilibre malgré une dépense de 8 700 000 \$ attribuable aux dépenses de médicaments onéreux non financés par le MSSS et présentée en conformité avec la circulaire ministérielle 2021-003. Il est également important de noter que les coûts additionnels liés à la pandémie de la COVID-19 n'ont pas été inclus dans le budget.

Demande d'autorisation d'emprunt—fonds d'exploitation

La résolution adoptée par le conseil d'administration permettant au CISSS d'emprunter un montant maximal de 190 M\$ prend fin le 31 juillet 2021. En effet, les résolutions du conseil d'administration couvrent une année, alors que les autorisations d'emprunt du MSSS sont d'une durée de six mois. Dans cette optique, afin de soutenir la prochaine demande d'autorisation d'emprunt du CISSS auprès du MSSS, pour la période du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022, une nouvelle résolution est requise.

Cet emprunt (basé sur nos déficits cumulés et les mouvements de trésorerie projetés) nous permet de soutenir nos besoins de liquidités et ainsi poursuivre les activités courantes.

Rapport financier annuel AS-471 et états financiers affaires autochtones

L'exercice financier 2020-2021 reflète l'envergure des coûts associés aux activités requises pour combattre les effets de la pandémie sur l'état de santé de la population des Laurentides.

Cependant, puisque la totalité des coûts et des pertes de revenus associés à la COVID-19 est prise en charge par le ministère, le CISSS des Laurentides termine l'exercice financier 2020-2021 avec un léger surplus de 109 912\$. Ce surplus est composé d'un surplus de 547 479\$ au fonds d'exploitation sur des revenus totaux de 1 786 220 325\$ et d'un déficit de 437 567\$ au fonds d'immobilisation sur des revenus totaux de 59 904 707\$. Il est à noter qu'au cours de l'exercice financier 2020-2021, les dépenses pour combattre la pandémie se sont élevées à 365,9 M\$.

Rapport financier annuel 2020—Fonds de santé au travail (SAT)

Le CISSS a la responsabilité d'offrir des services-conseils aux entreprises de la région en ce qui a trait à la santé des travailleurs. Pour ce faire, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) alloue une enveloppe budgétaire annuelle au CISSS des Laurentides.

Un rapport financier annuel a donc été produit sur les activités réalisées pour ce fonds spécifique.

COMITÉ DES USAGERS—PAROLE AUX USAGERS

Monsieur André Poirier, président du conseil d'administration, a profité de ce point pour faire un bref rapport sur la situation du comité des usagers du Centre intégré de santé et de services sociaux (CUCI) des Laurentides qui poursuit son processus de rétablissement du climat de travail.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES SÉANCES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CISSS
DES LAURENTIDES

VISITEZ LE SITE SANTÉ LAURENTIDES